



La protection des indications géographiques dans la République de Moldova

**Dr. Svetlana MUNTEANU,
Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle
de la République de Moldova (AGEPI)**

***COLLOQUE MONDIAL SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES
organisé conjointement par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
et
l'Office des brevets de la République de Bulgarie
Sofia, 10 – 12 juin 2009***

UKRAINE

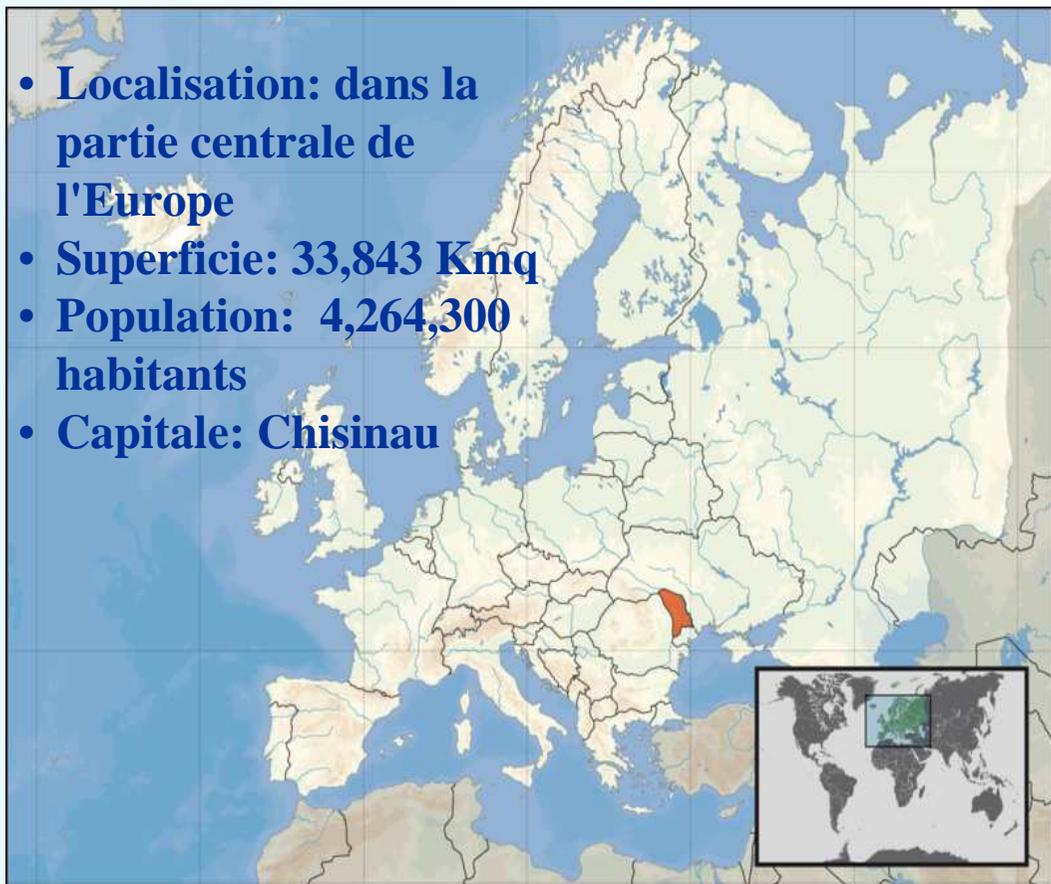


République de Moldova fait partie intégrante de l'Europe

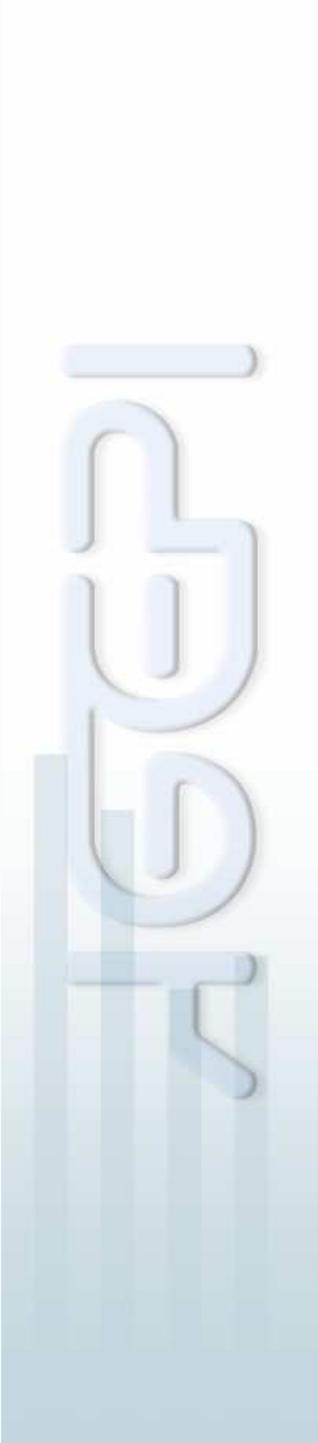
suite au processus de restructuration qui a commencé en Europe centrale et orientale, en **Juin 1990** la Moldavie a proclamé sa souveraineté, et

le **27 août 1991** – l'Indépendance de l'État.

Le **2 Mars 1992**, la République de Moldova est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies, quant le **13 Juillet 1995** - membre du Conseil de l'Europe.



- **Localisation:** dans la partie centrale de l'Europe
- **Superficie:** 33,843 Km²
- **Population:** 4,264,300 habitants
- **Capitale:** Chisinau



Après l'effondrement de l'URSS et de la déclaration de son indépendance, la République de Moldova a traversé une phase de transition vers une économie de marché et a connu une grave récession économique.

Les lacunes qui étaient dans le domaine de la propriété intellectuelle peuvent être décrites comme suit:

- ✓ l'absence d'un cadre juridique adéquat;
- ✓ le manque d'institutions spécialisées;
- ✓ l'absence de personnel suffisamment formé;
- ✓ l'absence de propriété privée, en général, et, en particulier, l'absence des droits exclusifs sur le produit intellectuelle.

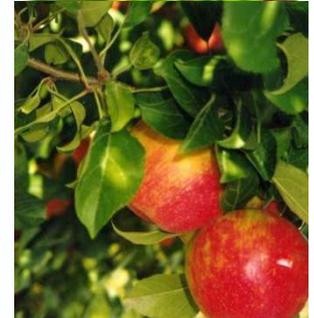
La République de Moldova, comme les autres pays postsoviétiques, a dû développer son système de propriété intellectuelle *ab origin*.

La République de Moldova est un pays essentiellement agricole, avec de vieilles traditions dans l'agriculture, la viticulture et en particulier avec un considérable potentiel pour la production de vin et d'autres produits qui peuvent porter des Indications Géographiques (IG) et des appellations d'origine (AO).

Le pays bénéficie à la fois d'un climat continental, d'un sol fertile et d'une topographie des collines très favorables à la viticulture. Elle est à la même latitude que la Bourgogne en France (45-48° Nord) avec les influences de la mer Noire.

La Moldavie était le principal fournisseur de vin, de légumes et de fruits pour les anciennes républiques soviétiques.

L'agriculture intensive n'a pas favorisé la préservation et le développement des traditions de production et de transformation des produits propres à la population locale, par conséquent, aucune culture de l'IG aussi n'existait pas.



Évolution du cadre législatif national dans le domaine des IG

- **jusqu'à 1990** - on ateste l'absence du cadre réglementaire sur la protection des IG et des AO;
- **25.12.1991** - la Moldova est devenue membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de l'Union de Paris et commencé à développer son propre cadre législatif;
- **26.09.1995** – a été adoptée La loi sur les marques et les appellations d'origine qui contenait des dispositions générales relatives à l'enregistrement et à la protection des AO;
- **5.04.2001** - la Moldova est devenue partie:
 - à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et
 - à l'Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits;



Le 26.07.2001 la Moldova est devenue
membre de l'Organisation Mondiale de
Commerce (OMC)

Ce surtout l'armonisation de la législation nationale dans le
domain de PI avec l'ADPIC qui a contribué essentiellement a
cela; des provisions concernant la protections des IG ont été
inclus dans le cadre de la Loi sur les marques et les
appellations d'origine.

Les obligations de la RM en tant que membre de l'OMPI et de l'OMC

- ✓ Assurer une protection efficace et suffisante des droits de PI
des États tiers, en bénéficiant à son tour, du même traitement de
part d'autres pays.
- ✓ En ce qui concerne les négociations en cours pour
l'établissement du Registre international et l'extention de la
protection avancées des IG sur tous les produits (agricoles,
alimentaires etc.) la position de la Moldova dans ces négociations
coïncide avec ce de l'UE étant en faveur de ces deux dispositions.



L'harmonisation de la législation national de propriété intellectuelle avec l'*acquis communautaire*

- le 28 novembre 1994 a été signé l'Accord de partenariat et de coopération entre les États membres de la Communauté européenne, d'une part, et la République de Moldova, d'autre part (APC), qui a entré en vigueur le 1 juillet 1998;
- conformément aux dispositions des articles 49 et 50 de l'APC (objectifs relatifs aux droits de PI) Moldova doit assurer un niveau de protection similaire à celui de l'UE, y compris les moyens d'exécution;
- conformément au Plan d'action République de Moldova - Union européenne (RM-UE), l'AGEPI, avec l'assistance des experts de l'UE, a élaboré les projets des Lois spéciales, harmonisées avec l'*acquis communautaire*, y compris le projet de la Loi sur la protection des indications géographiques, des appellations d'origine et des spécialités traditionnelles garanties.

PARLAMENTUL
REPUBLICII MOLDOVA



ПАРЛАМЕНТ
РЕСПУБЛИКИ МОЛДОВА

L E G E

**privind protecția indicațiilor geografice, denumirilor
de origine și specialităților tradiționale garantate**

nr. 66-XVI din 27.03.2008

Monitorul Oficial nr.134-137/527 din 25.07.2008

- Le 27 Mars 2008, le Parlement moldave a adopté la Loi sur la protection des indications géographiques, des appellations d'origine et des spécialités traditionnelles garanties (ci-après - la Loi), qui est entré en vigueur le 25 Octobre 2008;
- L'entrée en vigueur de la nouvelle loi a suscité un certain nombre de mesures pour assurer l'harmonisation de la législation nationale avec la Loi et son application effective.

À fin d'application effective de Loi, l'AGEPI:

- a élaboré le projet du Règlement sur la soumission des demandes, l'examen et l'enregistrement des indications géographiques, des appellations d'origine et des spécialités traditionnelles garanties, qui a été coordonné avec les autorités correspondante et doit être approuvé par le Gouvernement;
- a réalisé des multiples activités pour informer la société civile, les producteurs locaux et les spécialistes de l'administration centrale et locale sur les bénéfices et les avantages économiques et sociales du système de protection des IG: on peut citer ici la dissémination des informations relevantes par le biais de la presse écrite, radio et télévision, l'organisation d'une série de tables rondes et séminaires, inclusif avec la participation des représentants des institutions européennes

Un seule Loi pour tous les produits éligibles à porter des IG ou AO, ou qui peuvent être reconnus comme STG

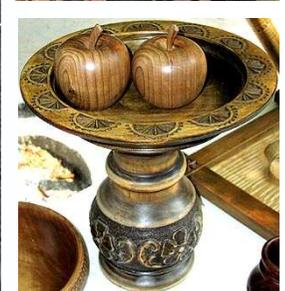
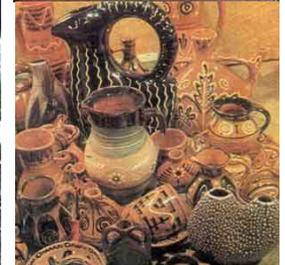
En développant le concept du projet de loi ont été prises en compte les circonstances suivantes:

- **la qualité de RM comme membre de l'OMC et de l'Arrangement de Lisbonne, et**
- **le fait que ni ledit Arrangement, ni l'ADPIC ne contiennent pas de restrictions vis-à-vis des produits pour lesquels on protègent les IG et les AO, une telle protection étant possible non seulement pour les produits agricoles et les denrées alimentaires, vins et spiritueux, mais également pour d'autres produits - minéraux, artisanaux etc. , or,**
- **RM s'est engagée à assurer la protection des AO enregistrées en vertu de l'Arrangement de Lisbonne pour une vaste gamme de produits, également la Moldova possède elle-même un potentiel énorme dans ce domaine, pas encore exploité**



Exemples: produits agricoles et alimentaires, vins et spiritueux

Produits artisanaux



Produits minéraux



La Loi est harmonisée avec:

- Règlement (CE) n° 509/2006 du Conseil du 20 mars 2006 relatif aux spécialités traditionnelles garanties des produits agricoles et des denrées alimentaires;
- Règlement (CE) n° 510/2006 du Conseil, du 20 mars 2006, relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires;
- Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international du 31 octobre 1958;
- Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883;
- Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC ou « TRIP's. »), signé et entré en vigueur le 1er janvier 1995;
- Directive 2004/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au respect des droits de propriété intellectuelle.

(Il faut noter que récemment, en l'UE a été mis en place le même système de protection des IG et des AO pour les vins - Règlement (CE) no. 479/2008 du Conseil du 29 avril 2008 portant organisation commune du marché vitivinicole)

La loi contient des dispositions relatives à:

- **l'enregistrement,**
- **la protection juridique et**
- **l'utilisation des appellations d'origine,
des indications géographiques et
des spécialités traditionnelles garanties**

Les autorités compétentes responsables de l'homologations des cahiers des charges et d'autres procédures prévues par la Loi pour différents types des produits seront désignées par le Gouvernement

La protection juridique des IG dans la RM est assurée:

- par leurs enregistrement à l'AGEPI



dans le mode établi par la Loi, or

- en vertu des traites internationaux et bilatéraux, dont la République de Moldova este partie:

l'Arrangement
de Lisbonne
administré par l'OMPI



Les principaux repères de la Loi concernant:

- les définitions (incluant les dérogations),
- le lien avec le terroir,
- l'existence des groupes des producteurs,
- les autorités compétents, le control,
- les cahiers des charges,
- la publication des demandes,
- l'opposition,
- l'examen des demandes,
- l'enregistrement,
- le droit d'usage,
- les effets d'enregistrement (la protection),
- les relations avec les marques, etc.

sont en concordance avec les réglementations qui ont été mentionnées ci-après

AO enregistrées a l'AGEPI

AO	Pays d'origine	Produits
ROMĂNEȘTI	MD	vin
Bière de České Budějovice	CZ	bière
Bière de Budweis - Budvar	CZ	bière
Budějovický Budvar	CZ	bière
Bière de Budweis	CZ	bière
Karlovarská hořká	CZ	Boisson alcooliques
CIUMAI	MD	vin

En vertu de l'Arrangement de Lisbonne:

- Ont été déposés 810 AO parvenues de 25 pays d'origine
- La RM a accordé la protection aux 803 AO
- A été refusé la protection pour 6 AO:

No	AO	Pays d'origine
AO 45	TOKAJSKE VINO de la région slovaque	SK
AO 598	BUD	CZ
AO 614	KARPATSKÉ BRANDY	SK
AO 643	DUNAVSKA SALATA	BG
AO 678	KASKAVAL BALKAN	BG
AO 834	KARPATSKÁ PERLA	SK

Les mesures adoptees en vue de respecter les AO etrangeres

Le nome utilise dans la RM (standard National)	Le nome protegé
<i>Ialoveni</i> (Vin pelliculaire)	<i>Hères</i>
<i>Prometeu</i> (Vin traite thermique a bas doses d'oxygène)	<i>Porto (Portvein)</i>
<i>Luceafar</i> (Vin traite thermique a doses excessives d'oxygène)	<i>Madeira</i>
<i>Pastoral</i> (Vins de dessert rouges et rose)	<i>Cahors</i>
<i>Divin</i> (Brandy)	<i>Cognac</i>
<i>Spumant</i> (Vin mousseu)	<i>Champagne</i>

La protection des AO dans la procédure de l'examen des marques (I)

- AO 396 CAHORS – ont été refusées les marques:

**КАГОР
ОСОБЫЙ**

**Кагор
бархатный**

КАГОР СЛАВЯНСКИЙ

**Кагор
рубиновый**

**Кагор
пурпурный**

КАГОР СЛАВЕАНСКИИ

AO 343 COGNAC – ont été refusées les marques:

(“conac” en roumain se traduit “manoir”)

CONAC VOIERESC

LA CONAC

КОНЬЯКОВЪ

СОНЬЯК

**ZLATONIAC
ЗЛАТОНЬЯК**

SONIAC

La protection des AO dans la procédure de l'examen des marques (II)

- AO 231 CHAMPAGNE – ont été refusées les marques:

ШАМПАНЕЛЛА

SHAMPANELLA

СЛАВНЫЙ ШАМПУСИК

- AO 512) JAFFA JAFFAS – ont été refusées les marques:



JAFFA GRAND



etc. ..

**Problems: designations cognac, champagne, tekila etc.
dans la liste des produits de cl. 33 dans les demandes des marques...**

La protection des IG Cricova et Mileștii Mici

- Le Parlement de la RM a adopté 2 lois spéciales visant l'utilisation des IG Cricova et Mileștii Mici:
- La Loi Nr.322-XV du 18.07.2003 sur la déclaration du complexe "Combinatul de Vinuri "Cricova" - S.A." comme objet du patrimoine culturelle-national de la République de Moldova, et
- La Loi Nr.199-XVI du 28.07.2005 sur l'accordations du statut d'objet du patrimoine culturelle-national de la République de Moldova au entreprise d'état "Combinatul de Vinuri de Calitate "Mileștii Mici"

Cricova - la perle de la vinification moldave

Cricova est un véritable temple du vin, largement connue non seulement en Moldavie mais également à l'étranger, a été fondée en 1953. Des 1955 ici on a commencé la production de vins mousseux par la méthode classique de la seconde fermentation du vin dans la bouteille.



Cricova est une ville souterraine de vigneron, avec des rues, des salles de dégustation, des entrepôts etc. La longueur des galeries est de plus de 60 km sous terre dans la roche calcaireuse, avec une température constante d'environ 12 °C et une humidité de 97-98%. Ce sont des conditions idéales pour la préservation de plus de 30.000.000 litres de vin d'élite

Mileștii Mici - Collection d'Or

- L'entreprise a été fondée en 1969.
- Les premiers stocks de vin ont été amenés ici à la fin des années '60, et les résultats ont été tout simplement impressionnants. L'humidité relative (85-95%) et la température constante (+12- +14 °C) sont des conditions idéales pour assurer la bonne conservation et la maturation des vins dans le sous-sol.

En 2006, Mileștii Mici (Les petites Milesti) a été inscrite dans le Livre Guinness des records comme le plus grand dépôt de vins dans le monde. Ses galeries sont situées à une profondeur de 40-85 mètres ayant une longueur de 200 km, dont l'espace utilise est de 55 km. La Collection d'Or ("Golden Collection") comprend 1,5 millions des bouteilles de vin de 1968 à 1991

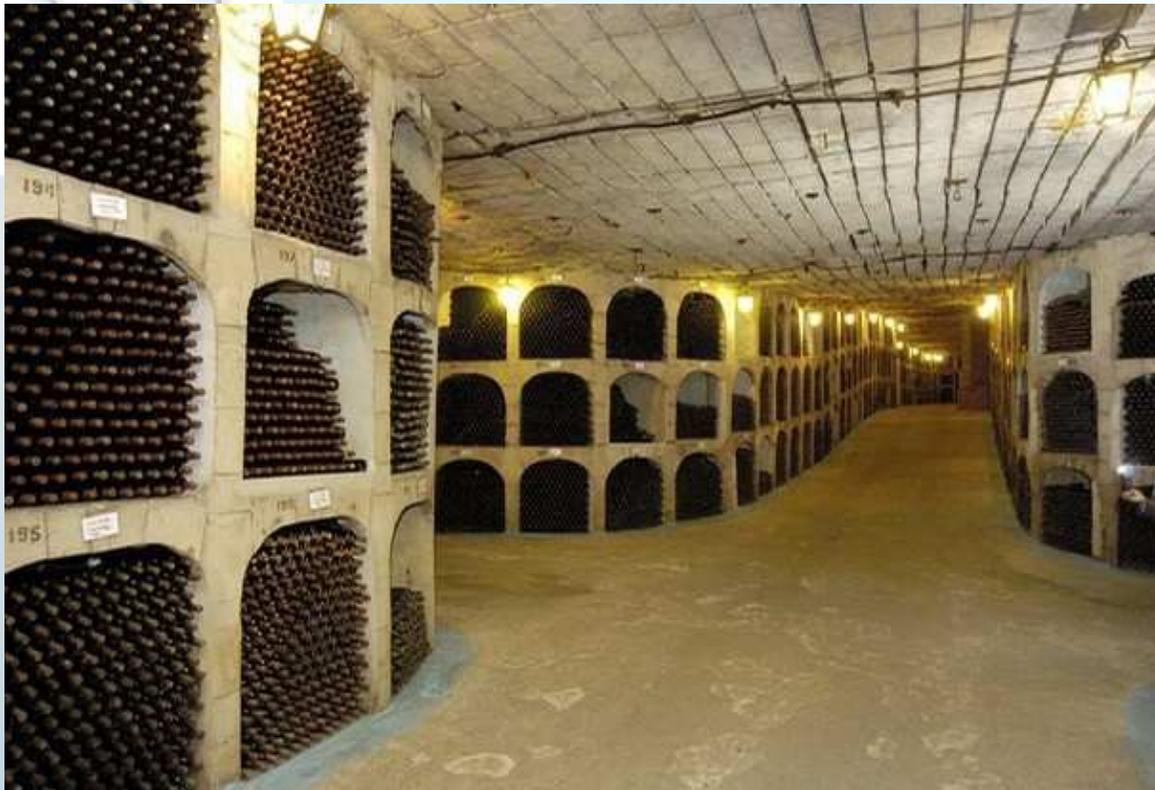


CERTIFICATE

The cellars of the Mileștii Mici wine-making plant in Moldova contain over 1.5 million bottles of wine. The bottles are stored in 55 km (34 miles) of underground galleries excavated in lime mining operations. The first bottle was stored in 1968, and new vintages are added each year

Keeper of the Records
GUINNESS WORLD RECORDS LTD







Pour plus des details:

www.agepi.md